

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES
JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

No 274

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-
membres : 18 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2)

Novembre 1987

Une perle de la maison TOSHIBA, à Zurich : « Si vous désirez maintenant acheter, louer, *leaser* ou échanger un copieur, vous avez 10 possibilités... »

Concessionnaire

« Unanimité au National pour accorder 930 millions aux chemins de fer *concessionnés* » (titre du MATIN, 3 juin).

Voilà qui rappelle fâcheusement l'allemand *konzessioniert*...

La personne ou la société qui a obtenu une concession est un concessionnaire. Le mot est aussi adjectif (les compagnies concessionnaires).

Défense du français, No 274, novembre 1987)

Conséquent

« On attend dans le cours de la semaine des chutes de neige plus *conséquentes* jusqu'à 1500 mètres » (A.T.S., 13 octobre).

Conséquent : qui agit ou raisonne avec esprit de suite ; qui fait logiquement suite à quelque chose.

Donner à ce mot le sens d'important, considérable, est un barbarisme dénoncé depuis le XVIIIe siècle... Aujourd'hui, les dictionnaires le donnent comme « familier ». Il y a d'autant plus de raisons d'éviter cette acception qu'elle est inutile.

Défense du français, No 274, novembre 1987)

« Au niveau »

Selon un porte-parole de l'Office fédéral pour la protection de l'environnement (13 octobre), « les chiffres montrent qu'il y a eu une détérioration très nette *au niveau de l'ozone* partout en Suisse. »

On fait un ridicule abus de cette expression, utilisée pour : en ce qui concerne, dans le domaine de, au sujet de, en matière de, pour, dans, etc.

Il n'y a de niveau que par rapport à un plan horizontal : la cour n'est pas au niveau du jardin ; (au figuré) l'affaire sera réglée au niveau du gouvernement cantonal.

Défense du français, No 274, novembre 1987)

Acception

Entendu au Télé-journal de midi (18 juin) : « ...dans toute l'*acception* du terme » (!)

L'acception est le fait d'accepter.

Il s'agissait, dans la phrase citée, d'acception : sens dans lequel un mot est employé (dans toute l'acception du terme). Acception peut aussi désigner une prise en considération (on ne fera pas acception de la nationalité des candidats).

Défense du français, No 274, novembre 1987)

« Débloquent » (des crédits)

Sous l'influence des médias français, on parle assez souvent dans notre presse de crédits qu'une autorité a *débloqués* (ou *libérés*, ou *dégagés*) pour tel ou tel but. Ce qui suppose que l'argent des contribuables est d'abord « stérilisé » avant de servir.

En fait, les fonds publics ne sont pas bloqués (comme on bloque un compte en banque). Il convient de dire qu'un crédit a été alloué, octroyé, accordé.

Défense du français, No 274, novembre 1987)

Elire, nommer

On nous signale que nombre d'associations confondent ces deux verbes lors de la rédaction de leurs statuts.

Elire consiste à désigner par voie de suffrages : le peuple élit ses représentants, ses autorités.

Nommer (pour remplir une fonction, une charge, être élevé à une dignité) est le fait d'une autorité supérieure.

Il y a donc antinomie entre les deux verbes.

Défense du français, No 274, novembre 1987)